



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	250-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.67
Déposée le :	25.11.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole) Schär (Schönried, PLR) Matti (Zweisimmen, Le Centre)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 28.11.2024
N° d'ACE :	du
Direction :	...
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Mise en œuvre des soins intégrés dans la région du Simmental et du Pays de Gessenay

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat suivant :

1. donner à STS AG le mandat de développer sans délai la gestion intégrée dans le Simmental et le Pays de Gessenay ;
2. veiller à ce que STS AG fournisse régulièrement aux communes concernées des informations ouvertes et transparentes sur l'état d'avancement des travaux ;
3. veiller à ce que la DSSI assure un suivi étroit du processus et à ce qu'elle intervienne si STS AG ne devait pas respecter son mandat ;
4. exiger de STS AG d'introduire le modèle avec des médecins agréées et agréés.

Développement :

La réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation « 4+, une possible solution au problème de couverture en soins dans le Simmental et le Pays de Gessenay ? » contient des indications importantes pour une mise en place rapide et efficiente de la gestion intégrée des soins dans l'Oberland bernois, en particulier dans la région du Simmental – Pays de Gessenay.

Une chose est sûre, les hôpitaux régionaux sont appelés à jouer le premier rôle au sein d'une région de soins. Dans le cas en question, ce rôle revient à STS AG et en particulier à son site de Zweisimmen.

Points 1 à 3 :

La responsabilité de la gestion intégrée des soins dans la région en question est à nouveau confiée à STS AG. Le Conseil-exécutif a pour tâche de veiller à ce que, conformément à ce qui a été annoncé, STS AG s'exécute et élabore d'ici l'été 2025 un programme d'exploitation pour l'hôpital de Zweisimmen, qui garantisse dans la durée la couverture en soins dans la région.

Malheureusement, à ce jour, les prestataires n'ont été ni contactés ni impliqués. Il y a lieu de craindre que des décisions soient prises sans impliquer ni la région, ni les prestataires. Or, une intégration active des prestataires et de la région permettrait à STS AG de retrouver progressivement la confiance perdue. La confiance revêt en effet une importance majeure pour qu'une collaboration étroite de toutes les personnes et institutions impliquées puisse déboucher sur une solution pérenne et de qualité.

Point 4 :

Le recours au modèle fondé sur les médecins agréées et agréés est un élément décisif pour atteindre l'objectif de rentabilité à l'hôpital de Zweisimmen.

Motivation de l'urgence : En l'absence d'échange entre STS AG et les prestataires six mois après le début du projet, la présente motion est urgente. Il est essentiel de trouver rapidement une solution pour la région de soins du Simmental – Pays de Gessenay afin d'éviter que les médecins de famille restantes et restants quittent la région et de prévenir ainsi un effondrement de la couverture en soins.

Destinataire
– Grand Conseil